

## RENTRÉE 2020

# Inscription scolaire, calcul du quotient familial et inscription au restaurant scolaire

## Inscription à partir du 18 mai

Cette année, afin de respecter au mieux les mesures sanitaires en vigueur, un planning pour effectuer l'inscription scolaire, le calcul du quotient familial et l'inscription au restaurant scolaire a été instauré :



**RENTRÉE 2020**

■ **L'inscription scolaire,**  
le **calcul du quotient familial** et **l'inscription au restaurant scolaire** s'effectuent au service **accueil de la mairie de Pont-Audemer** à partir du **18 MAI 2020** SELON LE PLANNING SUIVANT :

- École La Fontaine du 18 au 22 mai
- Écoles Saint-Exupéry / Héléne Bouche du 25 au 29 mai
- École Paul Herpin du 2 au 5 juin
- École Louis Pergaud du 8 au 12 juin
- Écoles Jules Verne / Les Jonquilles du 15 au 19 juin

Pendant la période qui vous concerne, merci de contacter la mairie au 02 32 41 08 15 avant tout déplacement physique.

Les inscriptions par mail seront privilégiées, des rendez-vous seront fixés quand la venue en mairie est nécessaire.

Merci de vous munir :  
du livret de famille, de la carte d'identité du parent, du justificatif de domicile (- de 3 mois), de l'attestation de quotient familial CAF, d'une photo de l'enfant, d'un RIB et du dernier avis d'imposition.

Pont-Audemer  
Accueil de la mairie de Pont-Audemer 02 32 41 08 15

- École La Fontaine : du 18 au 22 mai
- Écoles Saint-Exupéry / Héléne Bouche : du 25 au 29 mai
- École Paul Herpin : du 2 au 5 juin
- École Louis Pergaud : du 8 au 12 juin
- Écoles Jules Verne / Les Jonquilles : du 15 au 19 juin

Les inscriptions et le calcul du quotient familial s'effectuent toujours au service accueil de la mairie **MAIS** pendant la période qui vous concerne et **il est impératif de contacter la mairie au 02 32 41 08 15 avant tout déplacement physique. Les inscriptions par mail** seront privilégiées et des rendez-vous seront fixés si votre venue en mairie reste nécessaire.

Nous vous rappelons de vous munir de votre **livret de famille**, de la **carte d'identité du parent**, d'un **justificatif de domicile de moins de 3 mois**, de **l'attestation de quotient familial CAF**, d'une **photo de l'enfant**, d'un **RIB** et de votre **dernière avis d'imposition**.

Ces papiers vous seront demandés afin de pouvoir procéder à l'inscription et/ou au calcul du quotient familial.

### CONTACT

Accueil mairie  
**Coordonnées**  
02 32 41 08 15

### Renseignements / visuels :

Service Communication Ville de Pont-Audemer  
Pascaline Boulaud-Brizou 02 32 41 08 15  
pascaline.brizou@ville-pont-audemer.fr